

uw

mla



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Cyr-sur-Mer, le 17 septembre 2014

Le Maire

Monsieur René JOURDAN  
Maire de la Cadière d'Azur  
Rue Gabriel Péri  
83740 LA CADIÈRE D'AZUR



Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 12 septembre dans lequel vous m'informez de la tenue d'une réunion des Personnes Publiques Associées, le 7 octobre prochain à 9 heures, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune.

Il ne me sera malheureusement pas possible d'être présent ayant contracté d'autres engagements dont je ne peux me libérer.

Les documents joints sur le CDrom dont j'ai été destinataire n'appellent de ma part aucune observation.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Philippe BARTHÉLEMY



urba

Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94  
Fax : 04 94 22 37 30  
Courriel : contact@sittomat.fr

www.sittomat.fr

JGdG/BR/2014-783

TOULON, le 17 septembre 2014

Monsieur René **JOURDAN**  
Maire  
Hôtel de Ville

83740 LA CADIÈRE



V/Réf : RJ/CLR  
Objet : Elaboration du PLU de la Cadière d'Azur

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 12 courant m'informant d'une réunion relative à l'élaboration de votre P.L.U. le mardi 7 octobre 2014. Pris par des engagements antérieurs je vous prie de bien vouloir excuser mon absence à cette réunion.

Je me permets de vous préciser les contraintes environnementales que recommande le S.I.T.T.O.M.A.T. :

- Si votre commune n'est pas équipée d'une déchetterie, je vous demande de réserver 3 500 m<sup>2</sup> à des fins de réalisation d'un tel équipement ou au moins de permettre aux habitants de votre commune d'accéder à une déchetterie sur une commune limitrophe.  
Je prends acte que c'est le cas aujourd'hui dans le cadre de la communauté de communes Sud Sainte Baume.
- En ce qui concerne la collecte sélective, il convient de réserver des emplacements sur le domaine public afin de positionner des points d'apport volontaire pour le verre en nombre suffisant, sachant que le ratio recommandé est une 1 PAV pour 500 habitants.
- En ce qui concerne la collecte des papiers cartons journaux magazines, cette action étant de la compétence intercommunale, le porte à porte est recommandé ou au moins une massification suffisamment importante de points d'apport volontaire.

J'attire votre attention sur le règlement des lotissements et l'attribution des permis de construire où il convient d'indiquer à l'ensemble des promoteurs la définition de logettes suffisamment dimensionnées pour recevoir les bacs à ordures ménagères et les bacs de collecte sélective.

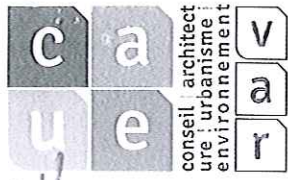
Dans le cadre des lotissements ou des immeubles, je me permets de vous rappeler que les promoteurs peuvent directement participer à la réalisation de ces équipements, y compris des points d'apport volontaire enterrés.

Je reste à votre disposition et je vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Général du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AIRE TOULONNAISE

F R A N Ç A I S E  
M A I R E  
R É P U B L I Q U E



Palais Liberté  
17 place de la Liberté  
BP 5512 - 83098 Toulon Cédex  
Tél. 04 94 22 65 75  
Fax. 04 94 22 65 79  
Mail : [contact@cauevar.fr](mailto:contact@cauevar.fr)  
[www.cauevar.fr](http://www.cauevar.fr)

Toulon, le 26 SEP. 2014

*Wls*

Monsieur René JOURDAN  
Maire de La Cadière d'Azur  
Hôtel de ville  
Avenue Gabriel Péri  
83 740 LA CADIÈRE D'AZUR

Nos réf. : ND-AB n° O 752 / ED  
Objet : réunion du 07/10/2014



Monsieur Le Maire

J'ai bien reçu votre aimable invitation pour participer à la réunion des Personnes Publiques Associées le mardi 07 octobre dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et vous en remercie.

Retenu par ailleurs, il ne me sera pas possible d'être des vôtres et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas DELBERT  
Directeur Général

## Urbanisme - La Cadière d'Azur

---

**De:** TOSCHI Magalie <Magalie.TOSCHI@vinci-autoroutes.com>  
**Envoyé:** lundi 6 octobre 2014 15:28  
**À:** urbanisme@lacadieredazur.com  
**Cc:** LHOMOND Liliane; MAURICE Samuel  
**Objet:** A50 - La Cadière réunion du 7 octobre

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique de l'instant.

Compte tenu de l'objet de la réunion, je vous indique qu'ESCOTA ne sera pas présent demain.

Je vous remercie toutefois de bien vouloir me faire parvenir le compte-rendu de la réunion et vous indique que nous restons à votre disposition pour participer aux prochaines réunions de travail relatives à l'élaboration du PLU.

Cordialement

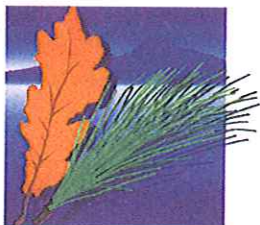


### Magalie Toschi

Responsable Procédures et Urbanisme  
réseau ESCOTA

Direction du Patrimoine – Service Acoustique et Foncier  
BP 1350 - 13 784 Aubagne cedex  
Tél. : +33 4 42 01 62 65 - GSM : +33 6 74 33 86 71  
[magalie.toschi@vinci-autoroutes.com](mailto:magalie.toschi@vinci-autoroutes.com)

Retrouvez nous sur [vinci-autoroutes.com](http://vinci-autoroutes.com), au 3605 et sur    
Respectons l'environnement - N'imprimez ce message que si nécessaire.



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE  
de PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Mairie de la Cadière d'Azur  
Monsieur le Maire  
Rue Gabriel Peri  
83740 La Cadière d'Azur

LE LUC, lundi 20 octobre 2014

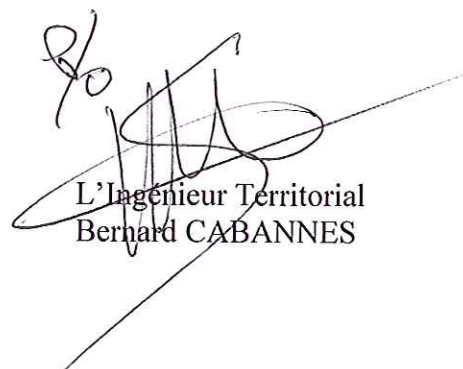
Objet : Elaboration du PLU -Réunion Personnes Publiques Associées,  
Dossier suivi par : Jean-Marc CORTI tél. : 04.94.50.11.51 - e-mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre invitation du 12 septembre dernier pour assister à la réunion des personnes publiques associées au sujet de l'élaboration du PLU de votre commune.

Malheureusement nous n'avons pas pu assister à cette réunion par manque de personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.



L'Ingénieur Territorial  
Bernard CABANNES

Antenne du Var : La maison de la forêt, ZI les Lauves, 83340 LE LUC

7 impasse Ricard Digne  
13004 MARSEILLE  
Tél : +33 (0)4 95 04 59 04  
Fax : +33(0)4 91 08 86 56  
Courriel : paca@crpf.fr  
<http://www.ofme.org/crpf/>

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU  
CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Établissement public national régi par l'article L221-1 du Code Forestier  
SIRET 180 092 355 00379 - APE 8413Z  
TVA Intracommunautaire FR 75180092355

*“Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures”*